République Française - Département de Vaucluse - MAIRIE DE SAINT CHRISTOL Conseil Municipal – Compte rendu de la réunion du 29/04/2021



SANS PUBLIC - PRESSE INVITEE ET AVISEE

Date de la convocation	22/04/2021	Séance ouverte à	18h30	Conseillers en exercice	15	
Présents	Henri BONNEFOY	, Maire				
	Elizabeth SIGNORET, Frédéric PASTEL, Agnès AUBERT, Serge CAPDEGELLE, Adjoints					
	Michelle FRANCOIS, Franck FIRMANN, Pierre LOUIS, Sandrine ICARD, Marie-Jeanne SUZZONI, Sandrine MATT, Jean-Claude BARBAN et Vincent MAUREL.					
Absent(es) excusé(es)	Jacky DELORME et Hélène MORRONE					
Absents(es)						
Pouvoirs	Hélène MORRONE a donné pouvoir à Michelle FRANCOIS et Jacky DELORME a donné pouvoir à Elizabeth SIGNORET					
Secrétaire de séance	Michelle FRANCO	IS				

Ordre du jour :

- Approbation du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 Avril 2021
- Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal
- 1- Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet.
- 2- Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet
- 3- Questions diverses

Approbation du Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2021

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 avril 2021 est approuvé à l'unanimité.

• Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs qui lui est accordée par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire	présente au Conseil Munici	pal les décisions :
-------------------	----------------------------	---------------------

23/03/21	Décision N°	2021-21	Armoire bibliothèque	492.44€ TTC	Manutan Collectivité Niort (79)
30/03/21	Décision N°	2021-22	Elagage	1 200.00€ TTC	Laurent TP Monieux (84)
06/04/21	Décision N°	2021-23	Débroussailleuse	867.35€ TTC	Aptapro Apt (84)
09/04/21	Décision N°	2021-25	Journal électronique	4 558.96€ TTC	Elan Cite Orvault (84)
14/04/21	Décision N°	2021-26	Convention lTEP : disposition des locaux de l'Ecole		
14/04/21	Décision N°	2021-27	Réparation tracteur	495.72€ TTC	Class St Andiol en Provence (13)

1- Révision allégée n°2 du Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet

Monsieur le Maire rappelle l'objectif de permettre l'extension d'une carrosserie (agrandissement de l'atelier de peinture), située en zone agricole route d'Apt.

La révision allégée n°2 du PLU a donc pour objectif, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du PADD, de créer un Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL) au sein de la zone agricole. DÉCIDE :

DE TIRER le bilan de la concertation tel qu'il est décrit dans le document "bilan de la concertation" annexé à la présente ;

D'ARRETER le projet de révision allégée n°2 du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;

DE SOUMETTRE le projet de révision allégée n°2 du PLU à un examen conjoint des personnes publiques associées puis à une enquête publique ;

DE SOUMETTRE le projet de STECAL à l'avis de la CDPENAF;

CHARGE Monsieur le Maire de conduire la procédure administrative notamment l'organisation de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées et l'enquête publique;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sera transmise au Préfet du Département.

DIT que le dossier du projet de révision allégée n°2 du PLU tel qu'arrêté par le Conseil Municipal sera tenu à la disposition du public en Mairie aux heures habituelles d'ouverture du public.

Adopté à l'unanimité.

2- Révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme : bilan de la concertation et arrêt du projet

Monsieur le Maire rappelle que la municipalité a décidé d'engager une révision "allégée" n°3 du Plan Local d'Urbanisme afin de prendre en compte les besoins de stationnement nécessaires dans le cadre de la reconversion de l'ancienne maison de retraite en logements collectifs.

La révision allégée n°3 du PLU a donc pour objectif, sans qu'il soit porté atteinte aux orientations du PADD, de classer une partie de la parcelle O 472, actuellement en zone naturelle, dans le secteur UAa du PLU. Cela représente une superficie de 1 775 m² environ.

DÉCIDE:

DE TIRER le bilan de la concertation tel qu'il est décrit dans le document "bilan de la concertation" annexé à la présente ; D'ARRETER le projet de révision allégée n°3 du PLU tel qu'il est annexé à la présente ;

DE SOUMETTRE le projet de révision allégée n°3 du PLU à un examen conjoint des personnes publiques associées puis à une enquête publique ;

CHARGE Monsieur le Maire de conduire la procédure administrative notamment l'organisation de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées et l'enquête publique ;

DIT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois, d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département et sera transmise au Préfet du Département.

DIT que le dossier du projet de révision allégée n°3 du PLU tel qu'arrêté par le Conseil Municipal sera tenu à la disposition du public en Mairie aux heures habituelles d'ouverture du public.

Adopté à l'unanimité.

3 – Questions diverses

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un engagement moral pris entre le propriétaire de l'ancienne maison de retraite et un potentiel acquéreur.
- Un membre du conseil présente une campagne de sensibilisation menée par la communauté de communes Ventoux Sud sur la gestion des déchets organiques sur l'ensemble des communes du Territoire Ventoux Sud (étude de 3 ans).
- Monsieur le Maire apporte des précisions sur les « Lavandins ». Un huissier de justice est intervenu. L'inventaire a été fait, une vente aux enchères des biens restants sera réalisée à la mi-mai.
- Monsieur le Maire informe l'assemblée que le bail de location gérance du gîte refuge communal a été signé avec la société TERRAKARST.
- Dans le cadre de la recherche d'un nouveau médecin, Monsieur le Maire évoque la visite d'une généraliste d'Orléans.
 Ce médecin est en cours de réflexion. Dans l'éventualité d'une réponse positive, son installation sera effective qu'en fin d'année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00

Fait à Saint Christol, le 30/04/2021

Henri BONNEF

Maire de Saint Christol,

Mme Michelle FRANCOIS, Le Secrétaire de Séance,